

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN

DEL. N° 140 /2002

OBJET : CONTRAT EDUCATIF LOCAL

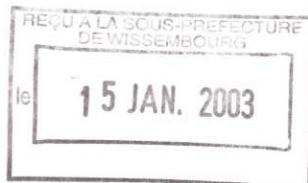
Les conventions Projet Educatif Local permettent de concrétiser les participations financières de l'Etat (Ministère de la Jeunesse et des Sports) aux actions de la Communauté de Communes entrant dans le domaine de la jeunesse et des sports.

- VU l'avis du Bureau en date du 12 novembre 2002,

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser de manière permanente le Président à solliciter des aides financières dans le cadre des contrats éducatifs locaux et à signer les conventions en découlant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 04 décembre 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a flourish.